

Consommateurs et environnement: informations sur la consommation de carburant des voitures particulières neuves

1998/0272(COD) - 04/11/1999 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Dirk STERCKX (ELDR, B), le Parlement européen a approuvé telle quelle la position commune du Conseil. En effet, le Conseil avait repris la plupart des amendements du Parlement adopté en première lecture. Notamment, le Conseil avait repris la proposition de supprimer la nécessité d'indiquer le prix moyen du carburant. Il avait accepté les amendements qui visaient à indiquer les données d'émission de CO2 ainsi que les données concernant l'économie de carburant dans le matériel promotionnel. Il avait également accepté que la Commission soit chargée de créer et de mettre à jour la version de la publicité faite sur Internet.